



DELIBERATION

Conseil d'Administration

Centre Communal Action Sociale de

Séance du 12/02/2026

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-six, le douze février, à dix-huit heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme HEBRARD Magali.
En exercice : 13	
Présents : 10	<u>Etaient présents :</u> Mme BEAUD Carole, Mme DEVISE Liliane, M. DOHA Médard, M. DOREE Philippe, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme SERRETTE Martine, M. THEBAULT Pierre
Nombre de suffrages : 11	
<u>Date de convocation</u> 05/02/2026	<u>Procurations(s) :</u> M. COURBIS Joël donne pouvoir à Mme HEBRARD Magali
<u>Date d'affichage</u> 05/02/2026	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> M. LAFUMAT René
<u>VOTE :</u> Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) excusé(s) :</u> M. COURBIS Joël, M. LAFAGE Stéphane

Numéro interne de l'acte : 2026-02

Objet : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION "LES RESTAURANTS DU COEUR"

Madame la vice-présidente expose :

La commune a été sollicitée par l'association "Les restaurants du cœur" (relais de VALENCE) afin d'obtenir une aide financière pour l'année 2026.

En 2025, plus de 10 000 personnes ont poussé la porte d'un centre Restos du Cœur. Du 11 mars 2024 au 9 mars 2025, 1 333 965 repas ont été distribués par les relais du cœur de la Drôme.

Au-delà de l'aide alimentaire, l'association mène également des actions d'inclusion sociale au service des personnes : ateliers de français, vestiaires, accès aux droits, micro crédit, aide au départ en vacances, aide au retour à l'emploi.....

Madame la vice-présidente propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 100€ à cette association pour l'année 2026.

SLOW

Le Conseil d'administration,
Madame la vice-présidente entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association "Les restaurants du cœur" (relais de VALENCE).

Article 2 : d'inscrire les crédits correspondants au budget 2026 du CCAS.

Fait à CORNAS

La Présidente de séance, Mme HEBRARD Magali

